

MERCREDI
11 SEPTEMBRE 2013

L'ECONOMISTE



LE PREMIER QUOTIDIEN ECONOMIQUE DU MAROC

EDITORIAL

Configuration

MAROC terre d'immigration: on le sait sans le savoir comme une sorte de réalité virtuelle, sans impact sur la vie réelle. Et puis, soudainement, voilà qu'une dispute dans un bus se termine par la mort d'un Sénégalais, que Casablanca voit un règlement de comptes entre résidents chinois, et qu'un commissaire de police fut bien embarrassé d'avoir à s'occuper de Népalais.

Le CNDH dit, dans son rapport remis au Souverain cette semaine, que la situation est inédite. Il a raison, sauf qu'elle mûrit lentement depuis des années avec une accélération ces derniers temps, puisque le Maroc est un endroit de paix civile et de croissance. Mais il n'y a pas que le fait divers: le Royaume est un canal de passage, tandis que l'Union européenne continue de faire scandaleusement pression sur Rabat pour envoyer au Maroc tous les clandestins qu'elle trouverait chez elle. Des tensions inédites se focalisent sur la frontière nord.

Que ce soit par des faits divers ou par les lourds enjeux de politique étrangère, on voit bien qu'il faut repenser la migration.

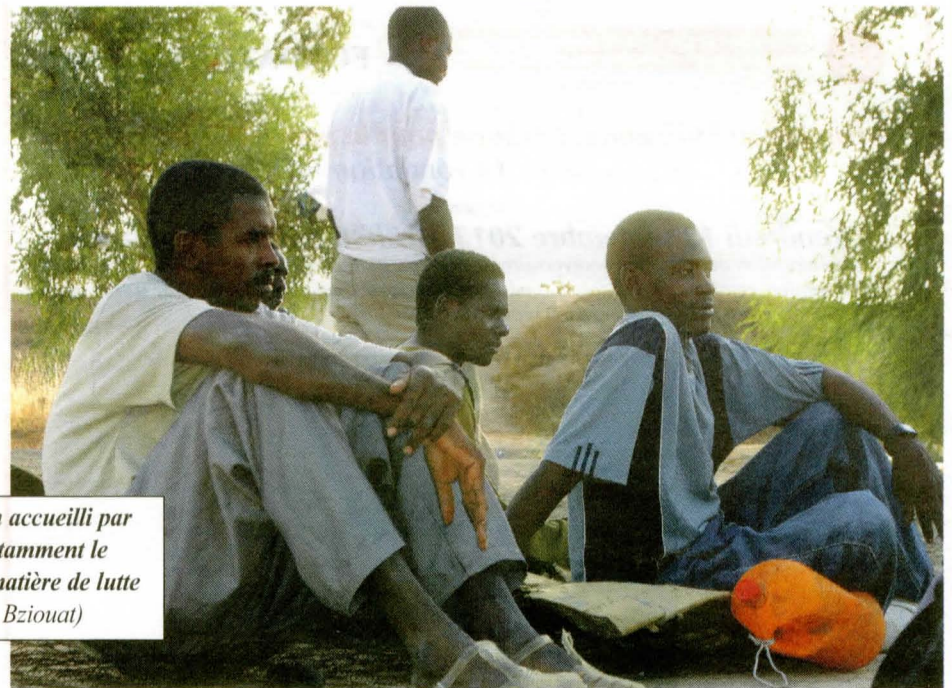
Deux points doivent être relevés. D'abord ce n'est pas le ministère de l'Intérieur qui traite le dossier, mais le CNDH. Cela veut dire que le volet sécuritaire, certes présent, n'est pas l'objectif dominant. Ensuite, le rapport a été remis au Souverain, ce qui automatiquement lui donne plus de visibilité que n'importe quel autre rapport.

Cette configuration donne de vraies chances de construire une politique intelligente et humaine. Reste qu'il faut s'en occuper. □

Nadia SALAH

Le Maroc soigne ses migrants

- **Le Roi charge le gouvernement d'élaborer une stratégie**
- **Une ordonnance contre la maltraitance et pour un meilleur accueil**



Le rapport du CNDH, présenté à Genève, a été bien accueilli par l'ONU et les pays européens. Le Conseil appelle notamment le Parlement marocain à activer les projets de loi en matière de lutte contre le racisme et la traite des êtres humains (Ph. Bziouat)

Voir pages 30 & 31

Ecole: Aucun plan... d'urgence

C'EST aujourd'hui que quelque 4 millions d'élèves reprennent le chemin de l'école primaire. Sauf que cette année, au risque de décevoir les parents, le ministère de l'Education nationale n'a rien prévu de spécial si ce n'est de reconduire les mesures de l'an passé. Aucun projet non plus

dans le sens de la réforme du système. Le corps enseignant s'apprête, pour la deuxième année consécutive, à dispenser des cours qui ne reposent sur aucune approche pédagogique claire! En attendant une éventuelle fin de l'arabisation, on tente de réintroduire le français dans les filières scientifiques... □

Voir pages 2 à 5

■ **Audiovisuel public: Des producteurs fustigent les appels d'offres**

Voir page 9

■ **Taourirt: Après la crise du souk, celle de l'eau, l'électricité...**

Voir page 20

Situation des migrants

Un véritable chemin de croix

➡➡➡

- Arrestations, violations des droits, refoulements collectifs vers les frontières...

- Comportements racistes de plus en plus palpables dans la société marocaine

- Les ONG appellent le Maroc à respecter ses engagements internationaux

TRADITIONNELLEMENT un pays de transit, le Maroc est devenu depuis quelques années une terre d'accueil de migrants subsahariens, fuyant le chaos qui règne dans plusieurs pays africains. En effet, de l'avis même du Conseil national des droits de l'homme (CNDH), qui vient de soumettre au Souverain un rapport sur la situation des migrants au Maroc, le Royaume «ne peut rester à l'écart des conséquences de ce contexte troublé et probablement durable». Résultats, l'Etat marocain s'est retrouvé face à une situation à laquelle il n'était pas forcément préparé. Ainsi, «les pouvoirs publics ont agi de manière ad hoc, par touches successives, sans que leurs



Au moment où plusieurs ONG déplorent l'utilisation de la force à l'égard des migrants irréguliers, les autorités marocaines avancent le «droit de sanctionner l'entrée et le séjour illégaux, et de lutter contre les tentatives de franchissement des frontières internationales» (Ph. Bziouat)

www.leconomiste.com). Du côté des autorités, on avance le «droit de sanctionner l'entrée et le séjour illégaux, de combattre le trafic des êtres humains et de lutter contre les tentatives de franchissement des frontières internationales», selon le rapport du CNDH. Or, les opérations de ratisage ont souvent suscité l'ire des ONG de défense des droits de l'homme. Celles-ci ont multiplié les sit-in et les sorties médiatiques, et ont également appelé à l'ouverture d'enquêtes pour déterminer les conditions du décès de certains migrants

de s'installer légalement au Maroc. Xénophobie et racisme se propagent dans une société qui commence à avoir le mal de l'étranger. Si certains évoquent une incompréhension mutuelle, d'autres pointent ouvertement des comportements

racistes. Une stigmatisation palpable dans la rue, où les migrants subsahariens font parfois l'objet d'un traitement inhumain. Plusieurs témoignages avancent que les difficultés commencent dès l'arrivée au Maroc. L'obtention d'une carte de séjour pour circuler librement sans prendre le risque de se faire interpellé par les forces de l'ordre passe par la présentation d'une série de documents dont un acte de location. Or, ce précieux sésame n'est pas à la portée de tous. Plusieurs propriétaires refusent de délivrer ce document, mettant ainsi ces migrants dans une situation de vulnérabilité dès les premiers jours au Maroc. Et même s'ils arrivent à obtenir un acte de location, les demandeurs d'une carte de séjour déplorent «la lourdeur de la procédure d'octroi de cette pièce d'identité, qui doit être renouvelée chaque année».

Mohamed Ali MRABI

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Mobilisation syndicale

LES contraintes auxquelles font face les migrants ne se limitent pas à la relation avec l'Administration. La stigmatisation des Subsahariens s'étend également au milieu professionnel. Plusieurs témoignages décrivent les difficultés qu'ils rencontrent pour se faire une place au milieu de leurs collègues marocains (cf. www.leconomiste.com). Néanmoins, ils ont fait preuve de dynamisme en s'affiliant à des centrales syndicales comme l'ODT, afin de défendre leurs droits sociaux. □

initiatives ne soient conçues de manière globale et adaptée aux nouvelles réalités», peut-on lire dans le rapport du Conseil. Sur le terrain, l'intervention des forces de l'ordre est régulièrement critiquée par les organisations des droits de l'homme comme l'AMDH ou encore le Conseil des migrants subsahariens au Maroc. Elles pointent «la violence systématique exercée à l'encontre des migrants, notamment dans les zones frontalières». Une situation soulignée dans le rapport du CNDH qui a rappelé que «les campagnes des forces de l'ordre ont donné lieu à de nombreuses violations des droits des migrants en situation irrégulière, qui s'ajoutent aux violences de délinquants et de trafiquants des êtres humains et aux violations subies pendant le long parcours migratoire». C'est dans ce contexte que la mobilisation se fait de plus en plus grande au sein de la communauté subsaharienne, qui a réclamé «l'arrêt définitif des arrestations arbitraires des migrants et de la confiscation de leurs passeports» (cf.

irréguliers (cf. www.leconomiste.com). Parallèlement, le CNDH a également rappelé les autorités à l'ordre, en estimant qu'elles «ne peuvent se soustraire aux dispositions constitutionnelles en matière des droits des étrangers, aux engagements internationaux contractés en vertu de la ratification des instruments de protection des droits de l'Homme». D'ailleurs, les ONG ont souvent appelé l'Etat à respecter ses engagements, en vertu des conventions internationales, mais également de la législature nationale. Cela est particulièrement vrai pour le cas des réfugiés, dont certains sont «interpellés par les forces de l'ordre, et refoulés vers les frontières, sans respecter la procédure du traitement individuel des dossier, comme cela est prévu par la loi», avaient déploré certaines associations comme l'AMDH.

Par ailleurs, le calvaire des migrants subsahariens ne se limite pas aux personnes en situation irrégulière. Des difficultés en tous genres rythment également la vie des Africains qui ont choisi

Appel à projets Assoclic 2013

A l'occasion de la deuxième édition du concours Assoclic 2013, l'association Al Jisr lance son appel à projets destiné aux associations du Grand Casablanca porteuses d'un projet éducatif prenant appui sur l'utilisation des TIC. L'appel à projets Assoclic a pour buts de :

- Equiper les meilleurs projets avec du matériel informatique reconditionné et doté des logiciels nécessaires à leur fonctionnement (une vingtaine d'associations bénéficiaires avec en moyenne 10 ordinateurs par association)
- Former 2 personnes par association-bénéficiaire à l'utilisation de l'outil informatique
- Récompenser les 3 meilleurs projets en leur accordant une bourse d'encouragement

Critères d'éligibilité :

1. Etre une organisation à but non lucratif dont l'objet a un caractère social,
2. Intervenir dans le domaine de l'Education à travers des actions concrètes ou être porteuse d'un projet dans ce domaine.
3. Avoir au moins un an d'existence.
4. Etre basée (siège) dans la région du Grand Casablanca.
5. Disposer des ressources financières et humaines nécessaires à la mise en place du projet ;
6. Posséder des locaux disponibles, sécurisés et équipés pour assurer une utilisation durable de l'équipement.
7. La date du démarrage du projet présenté doit être fixée avant le 30 Avril 2013.

Vous pouvez participer à cet appel à projets en remplissant le dossier de candidature (téléchargeable sur le site www.aljizr.ma) et en nous le renvoyant par email à l'adresse électronique suivante: assoclicmaroc@gmail.com ou par courrier normal à l'adresse postale suivante :

Association Al Jisr – ASSOCLIC MAROC
Ecole El Bachiri Garçons, Angle Rue Ahmed El Kadmiri et Rue Bachir Laalej –
Cité Plateau Casablanca
Tél : 0522 98 01 36 GSM : 0669 99 10 75 • Fax : 0522 98 02 77

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des renseignements complémentaires.